



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie

APPEL À PROJETS 2026

Subvention aux associations



CPAM de Haute-Savoie
Service Accueil Attentionné
Action Sanitaire et Sociale

CONTEXTE

La Cnam de la Haute-Savoie est un acteur majeur de la solidarité dans le territoire, elle contribue à la prise en charge des soins et couvre une majeure partie des dépenses de santé de la population.

En complément des prestations légales, la CPAM dispose de fonds d'Action Sanitaire et Sociale qu'elle peut attribuer sous forme de subventions aux associations dans les domaines sanitaires et sociaux et au bénéfice de publics prioritaires.

Le présent appel à projets s'inscrit dans la volonté de favoriser l'accès aux droits et aux soins des populations et de réduire les inégalités sociales et territoriales en santé.

La CPAM de Haute-Savoie lance son appel à projets annuel destiné aux associations œuvrant auprès des publics les plus vulnérables.

PUBLICS PRIORITAIRES

- Jeunes de 16 à 25 ans,
- Séniors (+ 60 ans),
- Bénéficiaires de minima sociaux,
- Familles monoparentales,
- Personnes sans emploi ou en arrêt maladie,
- Personnes en situation de désinsertion professionnelle.

ASSOCIATIONS ÉLIGIBLES

- À caractère sanitaire et social, respectant les principes de laïcité,
- Œuvrant dans la circonscription de la CPAM de Haute-Savoie,
- Régulièrement déclarées,
- Assurant un service d'intérêt économique général non lucratif.

Le projet retenu doit se dérouler au cours du premier semestre **2027**.

Date limite de dépôt : 12 Septembre 2026.



THÉMATIQUES 2026



AIDE AUX AIDANTS FAMILIAUX

Soutien aux proches accompagnant un membre de leur famille en situation de dépendance ou de maladie.



SOUTIEN AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Actions en faveur des assurés handicapés pour faciliter leur accès aux droits et aux soins.



INCLUSION NUMÉRIQUE

Accompagnement des publics éloignés du numérique pour accéder aux services de l'Assurance Maladie en ligne.



LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

Réduction des écarts de santé liés aux conditions sociales, économiques et environnementales.



Les associations œuvrant dans la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme et l'éducation/information pour la santé sont exclues de cet appel à projets (financement FNPEIS).

MODALITÉS

1) Dépôt des candidatures

Au plus tard le 12 Septembre 2026

Les associations souhaitant répondre à l'appel à projets sont invitées à retourner leur dossier complet [CERFA 12156*06 + pièces justificatives de l'Annexe 1] à la CPAM de Haute-Savoie :

- ◇ par mail, à l'adresse suivante : pole-ass.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr
- ◇ Pour les associations conventionnées via l'Espace Partenaires : **Transmettre et/ou suivre un dossier => Demande d'Aide financière**

2) Examen des projets, financement et évaluation

Les candidatures seront examinées au cours du mois de Septembre par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale, qui décidera des projets retenus et des financements alloués selon les critères suivants :

- L'intérêt du projet pour la CPAM et sa couverture territoriale,
- Le nombre de personnes potentiellement touchées
- La qualité et le caractère innovant du projet,
- La capacité de l'association de mener à bien le projet,
- La rigueur et la transparence de la gestion,
- La recherche de cofinancement (privilégiée).



La subvention, sauf exception ne pourra excéder 5 000 euros et ne pourra pas couvrir des frais de fonctionnement structurel ni d'investissement.



Le versement intégral et unique de la subvention sera effectué après signature d'une convention et après réception des factures attestées payées ainsi que du bilan quantitatif et qualitatif de l'action.



ANNEXES

Liste des pièces justificatives

- ☐ Demande normalisée de participation à ses interventions (Cerfa n°12156*06) (Disponible sur le site service-public.fr)
- ☐ Statuts et Règlement intérieur
- ☐ Récépissé de déclaration de l'association en préfecture
- ☐ Liste des membres des conseil et bureau
- ☐ Attestation Urssaf
- ☐ Bilans et comptes résultats année N-1 et N-2
- ☐ Rapport du commissaire aux comptes de N-1 et N-2
- ☐ RIB

